

efforts de la Commission canadienne des transports pour réglementer Bell Canada, n'aura pas besoin d'être soumise ultérieurement à l'examen de la Chambre.

**M. l'Orateur suppléant (M. Bécharde):** La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**Des voix:** Le vote.

**M. l'Orateur suppléant (M. Bécharde):** La Chambre consent-elle à adopter la motion?

**Des voix:** Oui.

**Des voix:** Non.

**M. l'Orateur suppléant (M. Bécharde):** Que tous ceux qui sont pour la motion veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**M. l'Orateur suppléant (M. Bécharde):** Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**M. l'Orateur suppléant (M. Bécharde):** A mon avis, les «non» l'emportent.

*Et plus de cinq députés s'étant levés.*

**M. l'Orateur suppléant (M. Bécharde):** Qu'on appelle les députés. A l'ordre, je vous prie. Je le répète: le vote est remis jusqu'après l'étude de l'autre amendement inscrit au nom du député de Waterloo (M. Saltsman).

**Des voix:** Non, non.

**M. Saltsman:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je croyais qu'il avait été convenu que les deux motions n'en feraient qu'une.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Son Honneur le remet jusqu'après l'étude de l'amendement du député de Palliser (M. Schumacher).

**M. l'Orateur suppléant (M. Bécharde):** Si la Chambre consent à l'unanimité à ce qu'on mette la question aux voix maintenant, c'est possible, mais je suis autorisé à remettre le vote jusqu'après la discussion des autres amendements. La Chambre est-elle d'accord pour voter maintenant?

**Des voix:** Plus tard.

**M. l'Orateur suppléant (M. Bécharde):** Voici ce qui s'est dit hier soir. L'Orateur suppléant a dit que si le premier amendement était rejeté, le troisième amendement serait considéré comme nul; et que si on exigeait un vote

inscrit sur la première motion, ce vote pourrait être remis jusqu'après l'étude de la deuxième motion alors qu'on pourrait prendre une décision au sujet de la troisième motion inscrite au nom du député de Waterloo.

**Des voix:** D'accord.

**M. l'Orateur suppléant (M. Bécharde):** Comme il est une heure, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à deux heures.

(La séance est suspendue à une heure.)

### Reprise de la séance

La séance est reprise à deux heures.

**M. Stan Schumacher (Palliser)** propose:

Que le bill C-184, tendant à créer une Société de télécommunications par satellite pour le Canada, soit modifié par le retranchement du paragraphe (2) de l'article 12 du bill de tous les mots qui suivent les mots «en vertu du paragraphe (3)», aux lignes 21 à 24, page 9.

—Monsieur l'Orateur, cet amendement aurait pour effet de permettre au gouverneur en conseil de se nommer des représentants de son choix au Conseil d'administration de Télésat Canada. Cet amendement a été proposé à l'étape du comité et a reçu du ministre l'accueil plutôt hostile qui est réservé aux amendements proposés par de simples députés. Le ministre a eu la même attitude à l'égard d'un amendement, tendant à améliorer le libellé et n'ayant rien à voir à l'essentiel du bill, que le député d'Halifax-East Hants (M. McCleave) a présenté, ce qui me donne à penser que mon amendement a peu de chance d'être adopté.

Cet amendement nous permet d'exposer un certain point de vue concernant le développement futur des sociétés gouvernementales, paragouvernementales ou mixtes. Il semble qu'il y ait une tendance à intégrer des fonctionnaires dans tout organisme qui intéresse le gouvernement. Nous en avons eu la confirmation à propos du bill S-29 adopté hier, quand le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Chrétien) a déclaré qu'au sein du comité qui doit être créé en vertu du bill, il ne devrait pas y avoir plus de trois membres de la fonction publique. Du moins ces mesures n'exigeaient pas strictement qu'il doive y avoir des représentants de la fonction publique au sein du comité, et je félicite le ministre des Communications de s'être opposé à la mesure actuelle concernant la Société de télécommunications par satellite du Canada